

Image not found or type unknown



# La procédure d'indemnisation des accidents de la route en pratique

Fiche pratique publié le 27/06/2024, vu 228 fois, Auteur : [Alexandre MAAT](#)

## La procédure d'indemnisation des accidents de la route en pratique et en image.

Le régime d'indemnisation des accidents de la route obéit à des règles complexes et la procédure peut se révéler être particulièrement obscure pour le justiciable profane.

Vous trouverez ci dessous une infographie récapitulative à ce sujet reprenant l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur ce sujet.

Pour plus d'information, vous pouvez toujours consulter l'article sur ce sujet sur mon site internet.

# La procédure d'indemnisation des accidents de la route en pratique



## Accident

- Remplir précisément le constat amiable ;
- Récupérer un maximum d'informations (photos, témoignages)
- L'assurance est informée par la police du nom des personnes impliquées dans l'accident.



## Soins

- Récupérer un certificat médical initial auprès de l'hôpital ou du médecin traitant ;
- Ne pas minimiser ses préjudices ;
- En cas de survenances de nouveaux symptômes, les faire constater par un médecin ;



## Déclaration de sinistre

- Information de l'assurance de la survenance du sinistre dans les 5 jours de l'accident



## Provision initiale

- Une provision est une avance sur l'indemnisation définitive ;
- L'assureur doit verser une provision dans les 8 mois de l'accident ;
- En l'absence de consolidation, il ne faut pas hésiter à demander de nouvelles provisions ;

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre le contact d'un [avocat spécialisé dans les accidents](#).

Alexandre MAAT  
Avocat au Barreau de ROUEN  
Alexandre.maat@avocat.fr